

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 6 décembre 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	13	14

Date de convocation 29/11/2023

L’an deux mille vingt-trois, le six décembre à dix-neuf heures vingt, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, maire.

Présents :
BORDELOT Jean-Pierre
BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
JOHNSON Rémi
MANNEQUIN Jacques
PEREIRA Christophe
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène

Absents
LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
MAYEUR Sébastien
VERHEECKE Bénédicte

Absents représentés
PESENTI Daniel donne pouvoir à **Marie-Hélène TRESSOU**

Pascal CARILLON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat 2022 – Budget annexe Bâtiment Relais Batel - Modification

N° de délibération : 2023_48

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	14	14	0	0	0

Vu la délibération 2023-15 du 11 avril 2023 du Conseil Municipal procédant à l'affectation des résultats des différentes sections budgétaires du Budget Principal et des budgets annexes de la maison paramédicale et sociale et de l'Atelier Relais Batel

Considérant l'erreur matérielle concernant l'affectation de résultat 2022 du Budget annexe Atelier Relais Batel affichant au compte 1068 un montant de 16.938,87 € au lieu de 16.928,87€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'ABROGER** partiellement la délibération du Conseil municipal n°2023-15 du 11 avril 2023 dans sa partie C – RESULTATS CUMULES DU BUDGET ANNEXE – ATELIER RELAIS BATEL
- **D'APPROUVER** les résultats cumulés du budget annexe – ATELIER RELAIS BATEL comme suit

Recettes de fonctionnement : R002 : 16.928,87 €

Dépenses d'investissement : D001 : 38.696,95 €

Recettes d'investissement – affectation de résultat – 1068 : 16.928,87 €

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Marie-Hélène TRESSOU



Marie-Hélène TRESSOU

MARIE-HELENE TRESSOU
2023.12.11 20:40:20 +0100
Ref:20231211_115655_1-1-O
Signature numérique
le Maire